Envoyé en préfecture le 14/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le 15/05/2026
ID : 023-212326607-20260508-D202619-DE

Commune de La Villetelle

Membres	11
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0

Département de la Creuse

Séance ordinaire du conseil municipal du 8 mai 2026 à 9 heures 30 selon la convocation du 4 mai 2026 à la mairie de La Villetelle, sous la présidence de Chantal PINGUET, maire.

Secrétaire de séance : Bérengère de MONTGAILHARD

Délibération n° 2026/19 du 8 mai 2026
Portant sur la commission de contrôle des listes électorales

Présents : Mmes PINGUET Chantal, BAYART Thérèse, BŒUF Madeleine, de MONTGAILHARD Bérengère, DELATRONCHETTE Tiffany et HÉNAUX Camille MM. MAROT Jérémy, MEYNARD Sylvain et VIVIÈS René.

Absents : MM. FERRY Éric et LEGRAND Bruno.

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite, au renouvellement général de mars 2026, il y a lieu de nommer une nouvelle commission de contrôle des listes électorales.

Elle explique que depuis l'harmonisation des scrutins, la composition de cette commission dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.

Pour notre commune, avec 2 listes en présence, la commission de contrôle doit être composée de 5 membres titulaires : 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et les 2 conseillers de l'autre liste. Il est conseillé d'avoir des membres suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme la commission de contrôle des listes électorales de la façon suivante :

- Membres titulaires : Madeleine BŒUF
  Tiffany DELATRONCHETTE
  Camille HÉNAUX
  Éric FERRY
  Sylvain MEYNARD

- Membres suppléants : Bérengère de MONTGAILHARD
  René VIVIÈS

Fait à La Villetelle, les jour, mois et an susdits

Le maire, Chantal PINGUET.

MAIRIE de LA VILLETELLE 23260